

Le sénateur Turgeon s'est acquis l'estime et l'admiration de tous ses collègues des deux Chambres. Nous tous, membres du Sénat, étions particulièrement intéressés aux services nombreux et éminents qu'il rendait à sa patrie à titre de délégué de diverses commissions spéciales des Nations Unies et d'organismes internationaux du travail. A cet égard, ses discours prononcés ici même et ailleurs, qu'on entend souvent citer, révélaient une vaste connaissance et une compréhension profonde des affaires internationales.

Au nom de mes collègues et en mon propre nom, je tiens à exprimer à sa veuve, ainsi qu'aux membres de sa famille, mes condoléances les plus vives.

Qu'il me soit permis de dire que venant de la province du Nouveau-Brunswick, j'ai été très heureux d'entendre le leader du gouvernement dire que, dans notre province, nous étions vraiment fiers de la famille Turgeon, Canadiens de langue française qui s'y sont implantés et qui ont pris une part très active à la vie de notre province. Le père a compté pendant nombre d'années parmi les hommes remarquables qu'a signalés le leader du gouvernement; les fils sont allés s'installer dans d'autres régions du Canada et ils ont accédé à des postes élevés au barreau, au Sénat et dans les cercles diplomatiques. Je le répète nous sommes fiers dans la province du Nouveau-Brunswick du nom et de la famille Turgeon.

Qu'il me soit permis de dire à l'honorable leader du gouvernement, qui a signalé que ces deux sénateurs distingués appartenaient à son parti, que nous offrons nos condoléances à son parti qui, tout comme le Canada, a été durement frappé par leur disparition.

L'honorable Salter A. Hayden: Honorables sénateurs, puis-je ajouter mon témoignage à celui des préopinants pour exprimer le sentiment de vide que nous laisse la mort des sénateurs Campbell et Turgeon?

Le sénateur Campbell a été nommé au Sénat en 1943. Je l'ai connu dès le début de ma vie professionnelle. Nous fréquentions tous deux la faculté de droit, sans appartenir toutefois à la même année; plus tard, dans le monde politique, professionnel et commercial, nous étions pour ainsi dire journellement en contact. L'excellente camaraderie qui nous unissait s'est encore renforcée quand il est arrivé au Sénat. Par conséquent, vous pouvez vous imaginer le chagrin où m'a plongé son décès. A peine sept ou huit jours auparavant, nous parlions ensemble du programme de la prochaine session du Parlement, lors même qu'il devait savoir, comme je le savais moi-même, que le temps lui était mesuré et qu'il ne pourrait peut-être pas y

assister. J'éprouve personnellement un grand vide.

Mais en tant que sénateurs, nous éprouvons un vide également. Nous ne jouirons plus désormais de sa présence, du bénéfice de son jugement et de son talent. Et que dire de la perte qu'éprouvent sa famille, sa veuve et ses enfants.

L'autre jour, j'ai relu dans le *hansard* les délibérations des réunions du comité de décembre dernier sur les modifications apportées à la loi de l'impôt sur le revenu. Les déclarations et les questions du sénateur Campbell au cours de notre étude sont marquées au coin d'une grande clarté de pensée et d'une grande puissance d'expression, sans qu'on puisse y découvrir le moindre indice de l'affection mortelle dont il se savait atteint, j'en ai la preuve. Sachant qu'il n'en avait plus pour longtemps, il continuait son travail, néanmoins.

Il m'avait exposé sa philosophie et n'est-ce pas en décembre dernier qu'il disait: «Vous savez, si on attendait de se sentir en pleine forme continuellement avant d'entreprendre quelque chose, on n'entreprendrait jamais rien. Ainsi, je fais tout ce que je puis comme si je ne ressentais aucune indisposition et j'espère pouvoir continuer de cette façon jusqu'à ce que ma dernière heure sonne.» Voilà bien Peter Campbell!

On a parlé de l'étude de la loi de l'impôt sur le revenu qui a pris presque deux ans après la fin de la dernière guerre. C'est le sénateur Campbell qui avait présenté la résolution au Sénat et son travail dynamique et consciencieux au sein du comité a grandement contribué au succès de cette mesure. Vous savez certainement que son rapport a été à l'origine d'un revirement radical dans l'étude de l'impôt sur le revenu au Canada, étude dont le besoin se faisait beaucoup sentir à la fin de la guerre.

J'aimerais mentionner ici un autre détail. Après la guerre, on transformait en mesures législatives un grand nombre de règlements et de décrets du conseil. Le sénateur Campbell est l'un des nombreux sénateurs qui disaient carrément leur point de vue au sujet de l'inclusion dans nos lois des restrictions à la liberté économique et commerciale qu'on avait jugé bon de mettre en vigueur pendant la guerre. Pendant plusieurs années après la fin de la guerre il fallait donc scruter minutieusement chaque mesure législative qu'on nous présentait et le sénateur Campbell y mettait le plus grand soin pour s'assurer qu'à l'avenir, la loi perpétuerait le moins possible des restrictions imposées dans le passé par décrets du conseil et par mandats.

Je pense pouvoir dire du sénateur Campbell que son premier souci, dans l'étude de